

CONSULTATION SUR L'AVANT-PROJET DE LOI
SUR LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

UN MODE DE SCRUTIN AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

À

LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LA LOI ÉLECTORALE

PAR

CLAIRE ROMPRÉ

«MON OPINION EST FONDAMENTALE»

14 JANVIER 2006

Considérant qu'une Commission spéciale sur la Loi électorale s'est donnée comme mandat de consulter la population québécoise sur son avant-projet de Loi remplaçant la Loi électorale et réaménageant la structure de l'ensemble de ses titres et de ses chapitres,

Considérant que l'objet de l'avant-projet de Loi est de régir l'organisation et la tenue d'élections libres et démocratiques dans le respect des droits reconnus à toute personne d'exercer son droit de vote et de se porter candidat,

Considérant que l'avant projet de Loi vise à :

- assurer la représentation effective de tous les électeurs et électrices en tenant compte de l'égalité des chances de tous les candidats et candidates, de tous les partis représentés par des candidats et candidates lors d'une élection,
- assurer un financement équitable et un contrôle efficace des dépenses électorales,
- favoriser l'exercice du droit de vote de tous les électeurs et électrices,
- favoriser l'atteinte d'une représentation des femmes et des minorités à l'Assemblée nationale conforme à leur représentation dans la collectivité québécoise,

Considérant que l'avant-projet de Loi propose des mesures pour favoriser l'exercice du droit de vote,

Considérant que le remplacement de la Loi électorale et le réaménagement de la structure de l'ensemble de ses titres et de ses chapitres remettent en

question l'exercice démocratique du droit de vote et des ses résultats lors d'une élection,

je vous fais part de mon opinion dans cette consultation populaire en souhaitant qu'elle contribue à une saine démocratie.

LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉLECTORAL

- ✓ Au profit de la politique ?
- ✓ Au profit des politiciens et des politiciennes ?
- ✓ Au profit d'un parti politique ?
- ✓ Au profit des électeurs et des électrices ?
- ✓ Au profit de la démocratie ?

Compte tenu que le choix d'un mode de scrutin constitue un enjeu des plus importants pour la démocratie,

Compte tenu que de multiples conséquences à court, moyen et long terme sont à prévoir pour l'exercice d'une saine démocratie advenant un vote en faveur du mode de scrutin proposé,

Compte tenu de la complexité de l'avant-projet de Loi sur la réforme de la Loi électorale,

je demande instamment à la Commission parlementaire sur la réforme de la Loi électorale de faire appel au peuple québécois en proposant la tenue d'un référendum pour un choix éclairé d'un mode de scrutin, afin que ce choix ne soit pas arbitraire et laissé entre les mains du parti gouvernemental.

Voilà mon opinion en faveur d'un mode de scrutin au service d'une saine démocratie !